

BULLETIN DE SANTE DU VÉGÉTAL

CORSE



OLÉICULTURE

N°2 - 14 mars 2025



SOMMAIRE

Stade phénologique Œil de paon et Cercosporiose Bactériose Teigne

ANIMATEUR FILIÈRE: CA20

Rédactrice: Lucie SCHEUIR



Partenaires : oléiculteursobservateurs

Directeur de publication :

Jean-Baptiste ARENA Président de la Chambre d'Agriculture de Région Corse Route du Stade 20215 VESCOVATO

Tel: 04 95 32 84 40 Fax: 04 95 32 84 43 https://corse.chambresagriculture.fr

Crédit photo : CA2B, CRA.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de L'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

À retenir

Maladies du feuillage : forte dissémination en cours de l'œil de paon.

Bactériose : Développement dans les oliveraies déjà contaminées, prendre des précautions lors de la taille

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Développement du fruit :

Récolte toujours en cours de la Sabine selon les microrégions.

Observations phénologiques: Les stades sont hétérogènes, allant de BBCH 33 à 53 (début du développement des bouquets floraux), exceptionnellement 54 sur quelques rameaux dans des secteurs très favorables.



Bourgeons floraux en cours de développement

• MALADIES DU FEUILLAGE : ŒIL DE PAON ET CERCOSPORIOSE

<u>Biologie</u>: Provoquées par des champignons, ces deux maladies se développent au printemps, lorsque l'humidité et les températures leurs sont favorables. Leurs températures optimales de développement sont comprises entre 8 et 25°C, et elles sont disséminées par les éclaboussures des gouttes de pluie.

On reconnait l'œil de paon (*Spilocaea oleaginum*) à l'apparition de tâches rondes jaunes-brunes sur la face supérieure des feuilles.

La cercosporiose (*Pseudocercospora cladosporioides*) est identifiable par un jaunissement sur les bords de la face supérieure des feuilles et un feutrage gris sur la face inférieure.



Feuilles atteintes de l'œil de paon



Feuilles atteintes de la cercosporiose (face supérieure à gauche, inférieure à droite)



Défoliation due aux maladies du feuillage

Observations:

Les pluies de ces derniers jours associées à des températures douces sont optimales pour le développement et la dissémination des maladies du feuillage. De fortes contaminations allant jusqu'à provoquer des poches importantes de défoliation sont observées dans des oliveraies.

Évaluation du risque :

Le risque de développement des maladies du feuillage est très fort. Les conditions météo sont optimales à leur développement et leur dispersion.



Gestion du risque :

Une veille sanitaire est fortement conseillée (défoliation et symptômes foliaires). Lors de la taille des oliviers, favorisez l'aération des vergers : une bonne circulation de l'air dans les frondaisons permet d'assécher le feuillage. Veillez également à entretenir l'herbe des vergers enherbés et les haies pour favoriser la circulation de l'air et réduire l'humidité (Cf. Arrêté 10 mars 2025 / taille des haies interdites du 16 mars jusqu'au 15 août).

• CHANCRE DE L'OLIVIER – BACTERIOSE (Pseudomonas savastanoï)

Eléments de biologie :

Provoquée par une bactérie, cette maladie est identifiable par l'apparition d'excroissances de bois sur les rameaux et des défoliations importantes. Elle provoque une baisse de vigueur des oliviers et peut altérer les qualités organoleptiques de l'huile.

Elle se dissémine de l'automne au printemps, bénéficiant de la pluie, de l'humidité et des plaies non cicatrisées causées lors de la taille, la récolte ou encore la grêle.

Observations:

La bactériose est présente dans certains vergers en Corse, avec des niveaux variables de virulence. Dans les vergers atteints, la propagation est en cours, favorisée par la pluie et les températures douces.



Rameaux touchés par la bactériose

Evaluation du risque:

Le risque est faible en cas d'absence de symptômes dans les oliveraies. En revanche en cas de présence de la maladie dans les oliveraies, le risque est élevé, selon le taux d'humidité et les activités de tailles dans les vergers.



Gestion du risque :

Prendre des précautions lors de la taille : tailler les oliviers atteints en dernier, et désinfectez les outils de taille entre chaque arbre pour ne pas contaminer d'arbres sain (plus d'informations dans le BSV n°9 du 15/11/24).

• TEIGNE DE L'OLIVIER (Prays Oleae)

Biologie:

Petit papillon gris de 6 mm de long, le cycle de la teigne comprend 3 générations par an :

- Au printemps, génération 1 (anthophage) : la ponte a lieu à l'intérieur du bouton floral, la chenille qui en est issue se nourrit de la grappe florale puis se nymphose entre les fleurs
- En été : génération 2 (carpophage) : l'adulte issu de la génération précédente pond au niveau du pédoncule sur le jeune fruit. La chenille se nourrit de l'intérieur du noyau, puis se nymphose au sol.
- En automne / hiver : génération 3 (phyllophage) : l'adulte de la génération précédente pond sur la face supérieure de la feuille, puis la chenille issue de cette ponte se nourrit de l'intérieur de la feuille. A la fin de l'hiver elle se nymphose en adulte sur la feuille.



Feuille d'olivier affectée par la teigne

Observations:

La teigne est globalement peu présente dans les oliveraies.

Cependant si elle est présente, la chenille affecte quelques feuilles.

<u>Évaluation du risque</u>: le risque est actuellement faible, en revanche la deuxième génération peut affecter sensiblement les boutons floraux.



Gestion du risque:

En cas de présence sur feuilles dans le verger, bien surveiller le stade boutons floraux pour diminuer ses impacts.

PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Samedi 15 mars	Dimanche 16 mars	Lundi 17 mars	Mardi 18 mars	Mercredi 19 mars	Jeudi 20 mars	Vendredi 21 mars
Haute Corse Corse du Sud							
	Pluies éparses	Après une matinée ensoleillée, des pluies éparses se généralisent	Averses	Après une matinée pluvieuse, retour du soleil	Ensoleillé		Pluies éparses

LIENS UTILES

BIODIVERSITE

Consulter les notes nationales sur le site Ecophytopic <u>Les notes communes / nationales | Ecophytopic</u> ou en cliquant sur les images ci-dessous :











PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS (ARRETE 20 novembre 2021)



Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; toutefois, une plage horaire est accordée pour certains insecticides portant la mention. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. L'application d'huile est interdite pendant la période de floraison. Ces règles sont

également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides

PRODUITS DE BIOCONTROLE

Les produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

https://corse.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto

RESISTANCE



Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le réseau R4P réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : https://www.r4p-inra.fr/fr/home/

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.